

## CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

### DÉLIBÉRATION n° 2017/06/17-15

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17/06/2017,  
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

**Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

**Vu** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat;

**Vu** l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret du 3 juillet 2006 susvisé ;

**Vu** les circulaires du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 février 2010 et du 4 novembre 2015 adressée aux présidents et directeurs d'établissements d'enseignement supérieur respectivement relatives à la prise en charge des activités des membres du Conseil National des Universités (CNU) et à la prise en charge des frais de déplacement et de séjour des membres du CNU ;

**Vu** le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

### DÉCIDE :

**OBJET : Prise en charge des frais de déplacement des personnels enseignants-chercheurs de l'IEP, membres du CNU - Approbation des taux dérogatoires**

Le conseil d'administration approuve les modalités de prise en charge des frais d'hébergement des enseignants-chercheurs de l'IEP, membres du Conseil National des Universités (CNU) définies ci-après :

- Pour les réunions des formations des sections CNU, le taux maximal de prise en charge est fixé à 83 € par nuitée,
- Pour les réunions de la CP-CMU, le taux maximal de la prise en charge est fixé à 120 € par nuitée.

**Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.**

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Fait à Aix-en-Provence, le 17/06/2017

Francine Mariani-Ducray  
Présidente du conseil d'administration  
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE D'AFFICHAGE :

29.6.2017